



OBJET

Créer davantage d'entreprises en France.

Le nouveau régime de l'auto-entrepreneur est destiné à offrir aux personnes qui souhaitent se mettre « à leur compte » divers avantages en termes de création, de gestion et de cessation d'une activité en nom propre, c'est-à-dire un statut simple pour tous ceux qui veulent entreprendre.

DESSCRIPTIF

Accompagner le déclarant dans ses formalités de déclaration, de modification, de radiation de son activité. Diffuser ces formalités aux organismes destinataires de l'information : INSEE, Impôts, URSSAF, RSI Maladie et RSI Retraite, Déclarant.

PUBLIC

Toute personne physique qui exerce à titre individuel, et que ce soit à titre principal ou complémentaire. Toutefois, il existe certains domaines d'activité exclus (activités du secteur agricole notamment).

DELAI

TARIF

Gratuit.

PÉRIODE D'INTERVENTION

Au cas par cas.

PARTENAIRE (S)